

Plan de reprise des activités  
2022



Février 2022

# Table des matières

<b>Références.....</b>	<b>3</b>
<b>Planification des horaires d'activités : .....</b>	<b>3</b>
Horaire.....	3
Ratios utilisés.....	3
Groupe Fixe d'entraînement .....	3
Gestion des groupes.....	4
<b>Inscriptions.....</b>	<b>4</b>
<b>Communication.....</b>	<b>4</b>
<b>Mesures COVID-19.....</b>	<b>4</b>
Passeport vaccinal .....	4
Acceptation des risques .....	5
Équipement de protection .....	5
Matériel .....	5
Prises de présences et vérification de symptômes.....	5
Lors de l'entraînement .....	6
<b>En cas de COVID-19.....</b>	<b>7</b>
<b>Mesures additionnelles .....</b>	<b>7</b>
Cours de natation .....	7
Formations.....	8

## **Références**

Afin de développer le plan de reprise des activités du CASO, les directives de chacun de organismes/fédérations régissant l'activité ont été suivies. Ces fédérations/organismes ont travaillé de concert avec les différents organismes gouvernementaux (entre autres l'INSPQ et la CNESST) afin d'assurer la légitimité des pratiques du sport.

Il est possible de trouver toutes les informations relatives à ces directives dans le guide de L'ARAQ au lien suivant : <https://www.araq.net/bibliotheque?doc=6> Aux pages 10-11 se trouvent les liens vers les guides spécifiques à chaque discipline et à la littérature reliée aux normes établies.

Ce plan de reprise est sujet à changements, selon l'évolution de la situation.

## **Planification des horaires d'activité**

Dans un premier temps, seulement les activités pour les moins de 18 ans seront permis. Après le 14 février et sous autorisation de la ville de Montréal, les activités des 18 ans et plus seront pourrons reprendre.

### **Horaire**

L'horaire des activités a été conçu de façon à respecter les ratios à instaurer en temps de COVID. Le total maximum du bassin, le ratio entraîneur-athlètes, le type d'activités ont été pris en compte lors de la planification.

Un temps a été alloué à chaque activité pour les vestiaires, de façon à ce que le nombre de personnes dans les vestiaires soit limité. Cela facilitera également la gestion de l'entrée et de la sortie du bâtiment, puisque le parent devra déposer son enfant à l'entrée et le récupérer à la sortie de l'édifice.

Pour les enfants de moins de 8 ans et/ou qui ne sont pas à l'aise seule dans l'eau, seul les cours Croix-Rouge seront accessibles et le parent devra accompagner l'enfant dans l'eau.

Pour tous les détails, consulter le document Horaire H-2022.

### **Ratios utilisés**

Nage en longueur : 6 à 8 personnes par corridor

Groupes d'un maximum de 25 personnes

Maximum de groupe : selon les capacités maximum par piscine et pour les utilisations des vestiaires, ratio établi par la ville de Montréal.

### **Groupe fixe d'entraînement**

Les groupes seront fixes, c'est-à-dire toujours les mêmes athlètes avec les mêmes entraîneurs. Les jours et heures les heures de chaque activité devront être respectés.

## **Gestion des groupes**

Dans les cas où plus d'une activité auraient lieu en même temps, l'horaire a été conçu de façon à s'assurer que les contacts à moins de 2 mètres entre les différentes activités soient évités. Aucune activité ne débute ou ne termine en même temps qu'une autre activité. Des zones spécifiques pour déposer le matériel et pour le déroulement des activités seront établies pour chaque activité.

## **Inscriptions**

Les inscriptions se feront en ligne, via la plateforme Amilia (lien disponible sur notre site-web). Si un problème survient, il sera également possible de faire l'inscription par téléphone. Aucune inscription en personne ne sera acceptée.

Nous recommanderons fortement aux personnes vulnérables de ne pas participer aux activités. Ceci étant dit, le choix de participer ou non aux activités reviendra à chaque personne.

## **Communication**

Avant le début des activités, des plans de reprise complets indiquant toutes les procédures à suivre seront communiqués avec les employés, bénévoles, athlètes, parents et administrateurs afin de les informer des diverses mesures à suivre. Les mesures sanitaires mises en place, l'explication du déroulement des activités, l'explication des mesures qui seront suivies en cas de déclaration d'un cas de COVID-19, les formulaires à remplir et toutes autres mesures pertinentes à la situation seront expliqués. Ces informations seront envoyées par courriel et seront disponibles sur notre site web.

S'il y a lieu, les réunions d'employés et les rencontres de parents seront effectuées via une plateforme web afin de limiter les déplacements et les contacts.

Si des réunions/entraînements se font via une plateforme web, ils devront se faire en présence de plusieurs personnes afin de favoriser le sport sécuritaire et les parents seront toujours au courant de ces réunions/entraînements.

## **Mesures COVID-19**

### **Avant la session**

#### **Passeport Vaccinal :**

Le passeport vaccinal étant obligatoire pour chaque personne de 13 ans et plus, la vérification de la preuve vaccinale ainsi que d'une pièce d'identité avec photo valide sera effectué à chaque début de session. Pour les enfants de 12 ans, le passeport vaccinal sera vérifié si leur anniversaire se tient en cours de session, lors de ses 13 ans.

Le passeport vaccinal sera vérifié à nouveau s'il y a un changement dans la norme (ex. 3<sup>e</sup> dose obligatoire, obligatoire pour les enfants de 5 à 12 ans, etc)

### Acceptation des risques :

Le formulaire d'acceptation des risques doit être signé par les participants une fois par saison. Il sera complété sous forme électronique.

### **Équipement de protection**

Le port du couvre-visage sera obligatoire pour toute personne de 10 ans et plus dès l'entrée dans le bâtiment. Le couvre-visage sera retiré uniquement avant de débiter son activité et devra être mis dans un sac ou contenant de plastique qui sera apporté par le participant à cet effet.

Le port du couvre-visage sera fortement recommandé, mais non obligatoire pour les enfants de 3 à 10 ans.

Dans le cas d'un groupe d'âge mixte (exemple 9-10 ans ) tous les participants recevront la directive de porter obligatoirement le couvre-visage.

Tous seront invités à avoir avec eux leur propre solution hydroalcoolique pour favoriser le lavage des mains entre les activités.

Pour les employés et bénévoles, tel que requis par la CNESST, le port du masque de procédure et de lunettes de protection sera obligatoire si la distanciation de 2 mètres n'est pas possible dans le cadre de ses fonctions. Le CASO s'engage à pourvoir ses employés et bénévoles de tout l'équipement de protection nécessaire, qui se trouvera dans le rangement du CASO et identifié CASO.

En aucun cas le masque ne sera porté dans la piscine, pour des raisons de sécurité.

### **Matériel**

Si un athlète désire utiliser son propre matériel, il devra l'apporter avec lui à chaque pratique. Aucun matériel ne sera laissé dans les installations. Cela sera valide pour les employés et bénévoles également.

L'athlète devra avoir sa bouteille d'eau : les fontaines ne seront pas accessibles pour y boire, seulement pour remplir leur bouteille.

Seul le matériel nécessaire sera prêté au bon déroulement de l'activité sera prêté.

Selon le cas, le matériel partagé entre les participants sera désinfecté avant et après chaque utilisation. Le matériel non partagé sera désinfecté à la fin des quarts de travail. Cela relève de la responsabilité des employés du CASO.

### **Prises de présence et déclaration de symptômes :**

Un employé du CASO devra prendre les présences de ses membres à chaque entraînement en posant les questions suivantes verbalement :

- Est-ce que vous présentez l'un des symptômes suivants : toux, essoufflement, douleur thoracique, respiration difficile, fièvre, frissons, tremblements répétés avec frissons, douleur musculaire anormale, mal de tête, mal de gorge, déglutition douloureuse, nez qui coule, perte récente du goût ou de l'odorat,

maladie gastro-intestinale?

- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou pris soin d'une telle personne?

- Êtes-vous en attente d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19?

c. En identifiant le membre « présent » sur la feuille de présence, cela confirme que le membre atteste que son état de santé est conforme et qu'au meilleur de ses connaissances, il n'est pas atteint de la COVID-19.

d. Pour les membres qui reviennent d'un voyage à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours, qui sont entièrement vaccinés (deux(2) doses d'un vaccin approuvé par Santé Canada), ils peuvent reprendre leurs activités de water-polo, à moins d'indications contraires des services frontaliers.

### **Lors de l'entraînement**

Toutes personnes ne participant pas à l'activité n'aura pas accès aux installations. Aucun spectateur ne sera permis.

Les athlètes devront arriver avec leur maillot de bain sous leur linge et devront avoir avec eux seulement le strict minimum en matériel. L'athlète sera invité à mettre toutes ces choses dans son sac qu'il apportera sur le bord de la piscine ou qu'il placera dans un casier.

Une douche savonneuse sera demandée avant l'entraînement afin d'assurer une qualité d'eau et d'air.

Les entraînements peuvent se dérouler normalement selon chaque sport. Les groupes doivent être fixes. Les match inter-groupe, inter-club et les compétitions ne sont pas autorisés pour le moment.

À la fin de l'activité, les participants devront utiliser les vestiaires pour se laver les mains, se changer et se faire sécher les cheveux uniquement. Aucune douche ne sera permise et une durée maximale de 15 minutes est allouée. L'entraîneur responsable du groupe devra vérifier que le temps alloué soit respecté. Dans les cas où il est impossible que l'entraîneur puisse vérifier les vestiaires, un employé ou bénévole du CASO s'occupera de faire la gestion de ceux-ci.

Tel qu'établi par la ville de Montréal, les casiers pourront être utilisés, mais disponibles en quantité limitée. Il vaut mieux prévoir un sac pour mettre toutes les choses et les apporter sur le bord de la piscine. Les espaces communs seront désinfectés par les employés de la ville de Montréal, conformément aux normes de l'INSPQ, aux 4 heures. Si vous désirez nettoyer le casier, espace commun à votre arrivée, vous devrez avoir votre propre matériel.

## **Employés :**

Les employés du CASO n'auront pas accès aux vestiaires réservés aux employés de la ville de Montréal. Ils devront apporter leur chose sur le bord de la piscine ou utiliser les vestiaires de la piscine. Aucun effet personnel ne pourra être laissé à la piscine. Le rangement CASO sera utilisé pour le matériel de protection, désinfectant et cartables employés.

## **En cas de COVID-19**

Si une personne est déclarée positive à la COVID-19, les étapes ci-dessous doivent être suivies :

- Toutes personnes présentant des symptômes ne pourra pas se présenter aux entraînements/activités et devra en aviser la direction. Le cas échéant, pour les personnes adéquatement vaccinées, un isolement de 5 jours sera demandé. Après 5 jours, si le test rapide s'avère négatif et que la personne est sans symptômes, le retour à l'entraînement sera possible. Dans le cas contraire, la personne devra continuer son confinement pour un autre 5 jours et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'un test négatif.
- La direction fera les suivis des cas avec la Santé publique et la personne déclarée positive et la confidentialité des informations sera conservée autant que possible. Le Santé publique sera contacté la journée même afin de les informer de la situation et pour suivre leurs recommandations.

## **Mesures additionnelles**

### **Cours de natation**

Conformément aux recommandations de la Croix-Rouge :

Le moniteur enseignera du bord de la piscine pour assurer la distanciation physique. Il devra être en uniforme CASO, avoir son maillot de bain sur lui ainsi qu'un objet flottant.

Pour les niveaux où l'enfant est moins à l'aise dans l'eau (TOUS les préscolaires + junior 1 et 2), un parent devra accompagner l'enfant dans l'eau. Le moniteur devra guider l'adulte afin d'aider l'enfant à progresser. Les critères de ces niveaux ont été adaptés afin que tout le cours se déroule en partie peu profonde pour des raisons de sécurité.

Aucune manipulation physique ne sera faite par les moniteurs.

## Formations

Les formateurs devront avoir en tout temps le masque de procédure, à moins d'être dans la piscine. Les lunettes de protection devront être portées lorsqu'ils sont à moins de 2 mètres des candidats. Ils devront également s'assurer de vérifier fréquemment les exigences de la société de sauvetage quant au déroulement des cours.

Les candidats devront porter le couvre-visage lors de toutes activités hors de l'eau. Ils seront donc appelés à enlever le masque et le remettre fréquemment. Un couvre-visage mouillé devra être changé : nous suggérerons aux candidats d'en avoir plus d'un avec eux. Les candidats sont responsables d'apporter un sac ou un contenant de plastique identifié à leur nom afin d'y placer leur masque. Tout masque souillé/mouillé doit être mis à la poubelle par la personne l'ayant portée.

Le temps de scénarios sera limité le plus possible. Les sorties de victimes également afin d'éviter les contacts rapprochés.

L'approche échelonnée (distance) sera valorisée et mis de l'avant dans l'enseignement.

Les candidats devront se laver les mains entre chaque épreuve. Ils devront avoir avec eux une solution hydroalcoolique.

Lorsque possible et accepté par la société de sauvetage, la partie théorique sera fait via une plateforme web ou à l'extérieur, dans un parc, afin de limiter les risques de contagion.

Lors des manœuvre RCR, les poumons ne seront pas toujours utilisés. Lorsque ceux-ci le seront, ils seront changés entre les utilisateurs.

La pratique sur les mannequins sera favorisée lorsque possible, dans l'eau comme à l'extérieur de l'eau, afin de limiter les contacts entre candidats. Les mannequins seront alors désinfectés entre les utilisations de différentes personnes.

Les épreuves physiques respecteront la distanciation de nage en longueur.

La notion de gestion de risque est déjà abordée dans l'ABC. La COVID-19 sera traitée comme un danger à prendre en compte dans l'étape de l'évaluation des dangers.